

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2362

présenté par
M. Ben Cheikh

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	6 500 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	6 500 000	0
TOTAUX	6 500 000	6 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à rétablir les crédits destinés aux réductions de droit de scolarité pour les élèves français les plus modestes à leur niveau en loi de finances initiale pour 2024 (118 millions d'euros contre 111,5 millions d'euros en 2025).

Le rapporteur spécial déplore que l'enveloppe dédiée aux "bourses" de l'AEFE fasse les frais des recherches d'économie sur le budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Pour ce faire, l'amendement propose d'abonder de 6,5 millions d'euros en AE et en CP l'action 02 *Accès des élèves français au réseau AEF* et à la langue française du programme 151 *Français à l'étranger et affaires consulaires* à partir de l'action 06 *Soutien* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde*. Le rapporteur spécial rappelle qu'il n'est pas dans son intention de réduire les moyens de ce dernier programme et appelle le Gouvernement, en cas d'adoption de l'amendement, à rétablir les crédits.